

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: MAGNUM GEL FOURMIS IGR

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2021-0044

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013064-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	11
5.1. Consignes d'utilisation	11
5.2. Mesures de gestion des risques	12
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	13
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
6. Autres informations	13

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

MAGNUM GEL FOURMIS IGR
ANTIFOURMIS GEL PIÈGE
ANTIFOURMIS GEL
FOURMICLAC GEL
DIGRAIN GEL FOURMIS IGR
ECOPRO FOURMIS IGR
ECOGEL FOURMIS IGR
EC GEL FOURMIS IGR
X GEL IGR FOURMIS
AEDEX FOURMIS IGR
KLASH GEL FOURMIS
NOPE ANT KILLER

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	MYLVA S.A.
	Adresse	Via Augusta, 48 08006 Barcelona Espagne
Numéro de l'autorisation	FR-2021-0044	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013064-0000	
Date de l'autorisation	23/09/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	05/08/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Mylva S.A.
Adresse du fabricant	Via Augusta, 48 08006 Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	C/ SANT GALDERIC 23, POLIGON INDUSTRIAL PONENT 08395 SANT POL DE MAR - BARCELONE Espagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1386 - (S)-méthoprene
Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Ltd.
Adresse du fabricant	H-1107 BUDAPEST, SZALLAS U. 6. 1107 SZÁLLÁS, BUDAPEST Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	H-1107 BUDAPEST, SZALLAS U. 6. 1107 SZÁLLÁS, BUDAPEST Hongrie

Substance active	37 - Imidaclopride
Nom du fabricant	ADAMA Agriculture España S.A.
Adresse du fabricant	Calle Príncipe de Vergara 110 28002 Madrid Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Adama Makhteshim Ltd. - Neot-Hovav Eco-Industrial Park 84100 Beer Sheva Israël
	Jiangsu Yangnong Chemicals Group Co. Ltd - 39 Wenfeng Road 225009 Yangzhou Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	0,01

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(S)-méthoprène	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6		0,08

2.2. Type de formulation

Boite et Gel d'appât, prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Appât prêt à l'emploi sous forme de gel à appliquer en gouttes – Intérieur – Professionnels et non-professionnels

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Lasius niger
Nom commun: Fourmi noire des jardins
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Linepithema humile
Nom commun: Fourmi d'Argentine
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation	Intérieur Bâtiments résidentiels, industriels, publics et commerciaux ou institutionnels.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Application de manière ciblée d'appât par gouttes de gel (gouttes allongées) à l'aide d'une seringue/cartouche.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,2 – 0,6 g/m ² = 1 à 3 gouttes/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 0,2 – 0,6 g/m ² = 1 à 3 gouttes/m ² (1 goutte = 1 ligne de 3 cm de long = 0,2 g de gel) <u>Fréquence d'application lors d'un traitement :</u> Inspecter la zone traitée 7 jours après application. Si l'appât a été consommé et que l'infestation persiste, réappliquer une fois. <u>Fréquence de traitement :</u> 3 mois après la fin de l'infestation, le traitement peut être répété sans dépasser 8 applications par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Non-professionnel et Professionnel : Seringue en PEBD de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45 g d'appât en gel. Professionnel uniquement : Cartouche en PEBD de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 50, 60, 75, 80, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450 et 500 g d'appât en gel. Seringue en PEBD de 50, 55 et 60 g d'appât en gel.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appliquer le produit de manière ciblée, dans des zones restreintes derrière les meubles et l'électroménager.
- Ne pas appliquer sur des surfaces poreuses. Si cela n'est pas possible, appliquer le produit sur un morceau de plastique.
- Ne pas appliquer dans une zone récemment traitées avec un autre insecticide.
- Il est recommandé de se laver les mains avant utilisation de l'appât, afin d'éviter toute contamination par des mauvaises odeurs comme le tabac.
- Ne pas appliquer de produits chimiques près des zones où le produit est appliqué, ils peuvent le contaminer et le rendre inappétant pour les fourmis.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Eviter le contact avec les yeux et la peau

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Appât prêt à l'emploi sous forme de gel à appliquer en gouttes – Extérieur – Professionnels

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Linepithema humile Nom commun: Fourmi d'Argentine Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Application de manière ciblée d'appât par gouttes ou ligne de gel (gouttes allongées) à l'aide d'une seringue/cartouche.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,2 – 0,6 g/m ² = 1 à 3 gouttes/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 0,2 – 0,6 g/m ² = 1 à 3 gouttes/m ² (1 goutte = 1 ligne de 3 cm de long = 0,2 g de gel) <u>Fréquence d'application lors d'un traitement :</u> Inspecter la zone traitée 7 jours après application. Si l'appât a été consommé et que l'infestation persiste, réappliquer une fois. <u>Fréquence de traitement :</u> 3 mois après la fin de l'infestation, le traitement peut être répété sans dépasser 8 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Cartouche en PEBD de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 50, 60, 75, 80, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450 et 500 g d'appât en gel. Seringue PEBD de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10,15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60 g d'appât en gel.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Ne pas appliquer sur des surfaces poreuses. Si cela n'est pas possible, appliquer le produit sur un morceau de plastique.
- Appliquer sur surface imperméable uniquement
- Ne pas appliquer dans les zones récemment traitées avec un autre insecticide.
- Il est recommandé de se laver les mains avant utilisation de l'appât, afin d'éviter toute contamination par des mauvaises odeurs comme le tabac...
- Ne pas appliquer de produits chimiques près des zones où le produit est appliqué, ils peuvent le contaminer et le rendre inappétant pour les fourmis.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Limiter l'exposition directe des abeilles et autres pollinisateurs en couvrant le produit, par exemple avec un pot de fleur ou une tuile et en s'assurant que les fourmis ont accès à l'appât.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Appât prêt à l'emploi sous forme de gel appliqué en boîte d'appât – Intérieur – Professionnels et non-professionnels

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Lasius niger
Nom commun: Fourmi noire des jardins
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Linepithema humile
Nom commun: Fourmi d'Argentine
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Bâtiments résidentiels, industriels, publics et commerciaux ou institutionnels.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Application de boîtes d'appâts prêtes à l'emploi

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,3 – 0,6 g/m² en fonction du niveau d'infestation
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
0,3 – 0,6 g/m² en fonction du niveau d'infestation

Fréquence d'application lors d'un traitement :

Inspecter les boîtes d'appâts 7 jours après application. Si l'appât a été consommé et que l'infestation persiste, remettre une nouvelle boîte.

Fréquence de traitement :

3 mois après la fin de l'infestation, le traitement peut être répété, sans dépasser 8 applications par an.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Non-professionnel et Professionnel :

Stations d'appât ou boîte d'appât sous forme de capsule en plastique (PEBD) avec 1, 2, 3, 4, 5 et 6 g d'appât en gel.

Professionnel uniquement :

Stations d'appâts ou boîte d'appât sous forme de capsule en plastique (PEBD) avec 8, 10, 15, 20, 25, 30 et 60 g d'appât en gel.



4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appât en gel dans des boites d'appâts transparentes
- Placer les boites d'appât en intérieur où les fourmis sont présentes, près du chemin de passage des fourmis ou à l'entrée des nids.
- Retirer les boites à la fin du traitement. Placer par exemple 2 à 3 boites d'appât (avec 5-15 g d'appât en tout) pour 25m².

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne jamais introduire les doigts dans les trous de la boîte à appâts.
- Ne pas manipuler les boîtes d'appât après ouverture.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Appât prêt à l'emploi sous forme de gel appliqué en boite d'appât – Extérieur - Professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Linepithema humile Nom commun: Fourmi d'Argentine Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur (autour des bâtiments, terrasses...) sur le chemin de passage des fourmis ou à l'entrée des nids.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Application de boîtes d'appâts prêtes à l'emploi
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 0,2 – 0,6 g/m ² en fonction de l'infestation Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 0,2 – 0,6 g/m ² en fonction de l'infestation <u>Fréquence d'application lors d'un traitement</u> : Inspecter les boîtes d'appâts 7 jours après application. Si l'appât a été consommé et que l'infestation persiste, remettre une nouvelle boîte. <u>Fréquence de traitement</u> : 3 mois après la fin de l'infestation, le traitement peut être répété sans dépasser 8 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Stations d'appâts ou boîte d'appât sous forme de capsule en plastique (PEBD) avec 1, 2, 2.5, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 15, 20, 25 et 30 g d'appât.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appât en gel dans des boîtes d'appâts transparentes
- Placer les boîtes d'appât en extérieur, sur zones pavées où les fourmis sont présentes, près du chemin de passage des fourmis ou à l'entrée des nids.
- Déposer le produit à l'abri des rayons du soleil.
- Retirer les boîtes à la fin du traitement.

- Placer par exemple 2 à 3 boîtes d'appât (avec 5-15 g d'appât en tout) pour 25m².

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne jamais introduire les doigts dans les trous de la boîte à appâts.
- Ne pas manipuler les boîtes d'appât après ouverture.
- Appliquer uniquement en zone couverte sur une surface imperméable, dans des zones non susceptibles d'être mouillées ou inondées (protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations).

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Ne pas utiliser sur du bois ou des surfaces poreuses.
- Après une inspection approfondie pour déterminer le niveau d'infestation (faible ou élevée), placer les points d'appâts là où les fourmis sont présentes.
- Ecarter toute source alimentaire pendant le traitement.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population)
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le produit contient de l'imidaclopride qui est dangereux pour les abeilles.

Professionnels :

- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Ne pas appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Eviter le contact avec les surfaces traitées
- Ne pas appliquer dans les zones accessibles aux enfants et aux animaux de compagnie
- Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes nues et des étincelles.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Rincer la peau à l'eau.
- En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
- Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 4 ans.
- Protéger du gel.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Conserver dans le contenant d'origine.

6. Autres informations

- Ce produit contient un agent amérissant.
- L'industriel doit indiquer sur l'étiquette la taille de goutte correspondant à 0,2 g de produit.
- Le nombre de boîtes par surface traitée pour atteindre la dose d'application doit être mentionnée de façon facilement compréhensible sur l'étiquette (ex : 0,2 g/m² correspond à 1 station d'appât contenant 5 g de gel pour une pièce de 25 m²).